

Ba 23. Apr. 76 19.

Mission permanente de la Suisse  
près les Organisations inter-  
nationales

G e n è v e

237.051-SCN/dd      20.4.1976      o.222 Sahara-KM/bf      23.4.1976

HCR - Assistance aux réfugiés du Sahara occidental  
en Algérie

Nous vous remercions de votre communication du 20 de ce mois et de la lettre que le Prince Sadruddin Aga Khan a adressée au Chef du Département.

Jusqu'ici, l'aide de la Confédération en faveur des réfugiés du Sahara occidental a été la suivante :

	<u>Fr.s.</u>
- 400 tonnes de farine suisse envoyée par le CICR au Croissant rouge algérien	320'000.-
- 12 tonnes de lait en poudre suisse envoyé en Algérie par le CICR	107'000.-
- 250 tentes à Fr. 415.- (pouvant abriter 10 pers.) envoyées en Algérie par le canal du Mouvement chrétien pour la Paix (MCP)	103'750.-
- 5 tentes à Fr. 566.- (pour 20 personnes chacune) envoyées par le MCP	2'830.-
- 10 tonnes de lait écrémé vitaminé envoyé par le MCP	50'000.-
- 5 tonnes de WSM à Fr. 2.15 le kilo envoyé par le MCP	10'750.-
- 2500 couvertures (seront envoyées en septembre 1976 par le MCP)	62'500.-
- don au CICR pour l'affrètement d'un avion DC-6	70'200.-
- 10 tonnes de lait en poudre sur l'attribution de la Confédération à la CRS	85'000.-
	<hr/>
à reporter	812'030.-



- 2 -

	<u>Fr.s.</u>
Report	812'030.-
- aliment Superamin en faveur de 4'500 enfants à nourrir pendant six mois (produit acheté sur place par le Croissant rouge algérien)	126'000.-
Total	<u>938 030.-</u>

Comme vous pouvez le constater, la Confédération a donc fait jusqu'ici un effort considérable en faveur des réfugiés se trouvant dans la région de Tindouf, cela compte tenu des crédits limités dont elle dispose et des nombreux appels qui lui parviennent pour venir en aide aux victimes des conflits ou des catastrophes naturelles dans le monde entier.

Au surplus, une aide non négligeable a été accordée aux populations civiles sahraouies se trouvant sur territoire contrôlé par la Mauritanie (environ Fr.s. 700'000.- au CICR et à l'OSRO pour des céréales et de la farine).

Cela étant, nous ne pouvons actuellement envisager de faire davantage en faveur des personnes déplacées en provenance de l'ex-Sahara espagnol, ce dont vous voudrez bien faire part, avec nos vifs regrets, au Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, de la manière qui vous paraîtra la plus appropriée.

Direction  
des organisations internationales

F. de Ziegler

Ba 23. Apr. 76 19.

Copies:

- Division politique II
- Monsieur A. Bill